

**DECISION N° 99-2026****Portant validation de l'offre de la société CPO pour l'achat de GNR**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société CPO : DMS pour l'achat de 2 500 l de gazole non routier.

Considérant l'achat de ce carburant nécessaire au bon fonctionnement des services techniques.

Considérant l'offre de la société CPO la mieux disante.

DECIDE :

De valider l'offre de la société CPO pour l'achat de 2 500 l de gazole non routier pour un montant de 3 625.00 € HT

signé électroniquement le 23/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

